

01	<p>Dérasement d'accotements y compris l'évacuation</p> <p>Ce prix rémunère : au mètre le dérasement d'accotements.</p> <p>Il comprend notamment : l'exécution du dérasement au moyen d'une niveleuse de sorte que soit obtenu une pente finale de 0.04m/m vers le fossé depuis le niveau fini de la chaussée; l'évacuation des matériaux excédentaires y compris toutes sujétions de fourniture et de mise en oeuvre à la machine ou à la main.</p> <p>LE METRE :</p>
02	<p>Remise en forme de la chaussée par rabotage</p> <p>Ce prix rémunère : au mètre carré, la remise en forme de la chaussée par rabotage en place sur 0,15 m maxi</p> <p>Il comprend notamment: Le découpage soigné du revêtement à raboter aux abords des ouvrages existants sur la chaussée; Le fraisage à froid sur toute la largeur de la chaussée ou en rives exécuté par passes de 15 cm maximum y compris déplacement de la signalisation tricolore; L'évacuation des produits de rabotage et leur mise en stock suivant directives du maître d'oeuvre ou sans évacuation si imposé par le maître d'oeuvre Le nettoyage soigné du fond de fouille avec évacuation des produits à la décharge; le compactage, L'évacuation des eaux de ruissellement du fond de fouille, Y compris toutes sujétions d'exécution, d'amenée, de repli et de déplacement des matériels pendant le chantier.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>
03	<p>Reprofilage en grave 0/20</p> <p>Ce prix rémunère: A la tonne de matériau, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de grave 0/20 en reprofilage de chaussée.</p> <p>Il comprend notamment: La fourniture, le transport à pied d'œuvre de la grave par couche de 0.15 m maxi, le réglage, le compactage,</p> <p>LA TONNE:</p>
04	<p>Couche d'imprégnation 10/14</p> <p>Ce prix rémunère: Au mètre carré l'exécution d'une couche d'imprégnation à l'émulsion de bitume cationique à 69 % et 7 l/m2 de gravillon ophitique 10/14</p> <p>Il comprend notamment : les fournitures de matériaux et le transport de ces derniers et des gravillons, le cylindrage et toutes sujétions de fourniture et de pose</p> <p>LE METRE CARRE :</p>
05	<p>Enduit bi-couche dioritique 6/10- 4/6</p> <p>Ce prix rémunère : au mètre carré, l'exécution d'un revêtement bi-couche par répandage de 1,9 kg/m2 d'émulsion de bitume à 69 % avec 8 à 9 l/m2 de gravillons d'origine éruptive 6/10 à la première couche et de 1,7 kg/m2 d'émulsion de bitume à 69 % avec 8 à 9 l/m2 de gravillons d'origine éruptive 4/6 à la deuxième couche, y compris toutes sujétions d'exécution et de fournitures.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>
06	<p>Reprofilage à la grave émulsion</p> <p>Ce prix rémunère : à la tonne, le reprofilage de la chaussée à la grave émulsion</p> <p>Il comprend notamment:La fabrication et la fourniture à pied d'oeuvre; Le répandage, le réglage, le compactage, y compris couche d'accrochage , engravure, et joint d'étanchéité, et la finition à la main au niveau des raccordements sur voirie et accès divers;Ainsi que toutes sujétions de fournitures et d'exécution.</p> <p>LA TONNE :</p>

<p>07</p>	<p>Canalisations Ø 400 BA série 135 A ou similaire en accotement</p> <p>Ce prix rémunère : au mètre la fourniture et la pose en tranchée de canalisations en béton armé, sur lit de sable. Il comprend notamment : le piquetage, le nivellement, le maintien de ceux-ci ; les terrassements nécessaires à la pose, la prise en charge et l'évacuation des déblais, l'exécution de la fouille manuellement sans plus-value ; l'épuisement, le détournement ou le rabattement des eaux de ruissellement ou de la nappe phréatique et leur évacuation vers un exutoire qui ne nuise ni aux riverains ni aux travaux si nécessaire et sans plus-value, le blindage des fouilles sans plus-value ; la fourniture à pied d'oeuvre de canalisations et leur pose sur un lit de sable de 0.10 m d'épaisseur ; les sujétions supplémentaires créées par les croisements ou les longements d'aqueducs rencontrés, y compris leur remise en état en cas de détérioration et le déplacement des réseaux si nécessaire reconnue ; tous travaux de démolition de têtes de buses, bouches d'égout ou regards de visite, distinct du raccordement au réseau existant, avec évacuation des produits provenant de la démolition ; le piquage éventuel sur regards ou canalisations existants, le remblaiement de la tranchée en grave GNT jusqu'à - 0.15 m, le compactage de ce remblai, y compris toutes sujétions d'exécution, de fournitures et de mise en oeuvre.</p> <p>LE METRE :</p>	<p>.....</p>
<p>08</p>	<p>Têtes de buse de sécurité sur canalisation Ø 400</p> <p>Ce prix rémunère : à l'unité la confection de têtes de buses sécurité en béton dosé à 350 Kg avec adaptation sur buses et fossés pour Ø 400. Il comprend notamment : les terrassements nécessaires avec évacuation des produits excédentaires à la décharge ; le coffrage nécessaire à l'adaptation aux lieux et formes définis par le Maître d'Oeuvre ; la fourniture et la mise en oeuvre de béton dosé à 350 Kg y compris compactage ou penvibration ou la fourniture et la pose de tête de buse préfabriquée ; le décoffrage sur ordre du Maître d'Oeuvre ; La finition soignée des faces apparentes, y compris la reprise des parties épaufrées lors du décoffrage ; la recoupe des tuyaux ; le remblaiement nécessaire au raccordement avec les lieux, le compactage soigné et nettoyage des abords ; y compris toutes sujétions d'exécution et de fournitures.</p> <p>L'UNITE :</p>	<p>.....</p>
<p>09</p>	<p>Béton pour adaptations diverses</p> <p>Ce prix rémunère : au mètre cube en place l'exécution d'une forme en béton de gravillon dosé à 250 Kg/m3 de CPJ 45. Il comprend notamment : le piquetage de l'ouvrage, le nivellement, le maintien de ceux-ci, les terrassements nécessaires, le réglage du fond de forme et des bords, la prise en charge des déblais et leur évacuation, la fourniture et la mise en place des coffrages et armatures si nécessaire ; la fourniture et la mise en oeuvre du béton de gravillon ; la finition de la forme par saupoudrage au ciment et talochage soigné ;</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	<p>.....</p>